

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 NOVEMBRE 2008 PROCES VERBAL

L'an deux mille huit, le Dix Novembre à dix neuf heures 15 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, GUILBAU, PRUVOT, Mme GENERMONT, M. PATRON, Mmes ROSANT, DRELA, MM. VAST, MERSEMAN, MACHURA, BONNARD, GUENAFF, LE BIGOT, TASSIN, VERSTRAETE, PASTOT, HARRISSART, SIMEAU, Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, Mme DACQUIN (représentant M. DAMIEN), MM. PAUTET, LAMARRE, ORRIERE, COPPIN, Mme LEBELLE, Mme LISOWSKI (représentant Mme BALITOUT), M. PENET (représentant M. CARDON), Mme VERMERSCH, MM. IODICE, PILORGE, Mme GRANDJEAN, M. VERVEL (représentant M. JESPIERRE), M. LAVAL (représentant M. CESCHINI), Mme BOYENVAL, MM. VENDITTI, SERVAIS, GILLE.

ETAIENT EXCUSES :

MM. RAJAONARIVELO, FLAMANT, CHRETIEN, DENIS, Mme KONATE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M LEFEVRE Stéphane, Directeur Général, Madame ALMY Laurence, Assistante de Direction.

Le procès-verbal de la séance du 30 Septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire a désigné, en qualité de secrétaire de séance, Madame Annette HILD.

Monsieur CARVALHO demande au Conseil Communautaire la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour. Ce dernier accepte à l'unanimité.



Présentation de l'Association Partage travail par Madame Catherine GUYOT-POSSO, Directrice.

Madame Catherine GUYOT-POSSO, Directrice, présente l'Association Partage Travail au Conseil Communautaire.

L'Association Partage Travail est une association intermédiaire, de loi 1901 à but non lucratif, conventionnée avec l'Etat et l'ANPE. Cette association a pour rôle de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi par le biais de mise à disposition de personnel auprès de particuliers et de professionnels. Les salariés, en insertion, sont embauchés par Partage Travail et sont mis à la disposition de particuliers ou de professionnels. Partage travail assure toute la gestion administrative et verse le salaire aux travailleurs.

I Administration Générale

① Finances

1.1 Sortie d'inventaire

Monsieur CARVALHO, Président, expose que l'inventaire du patrimoine de la Communauté de Communes est constitué de ses différents biens mobiliers et immobiliers. Au fil des années, différents matériels ou mobiliers défectueux ou usagés ont été remplacés. Ils n'ont cependant pas été retirés de l'inventaire de la Communauté de Communes.

Afin que l'inventaire de la Communauté de Communes reflète de façon plus précise le patrimoine réel, il est proposé une mise à jour de l'inventaire.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à cette proposition.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **APPROUVE** la liste du matériel détruit, défectueux, cédé ou à réformer.

1.2 Information sur la ligne de trésorerie

Monsieur CARVALHO, Président, rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 30 Septembre 2008, a décidé de contracter une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 million d'euros à compter du 1^{er} Novembre 2008.

La ligne de trésorerie sera contractée auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie, qui a formulé la meilleure offre, dans les conditions suivantes :

→ Montant maximum	:	1 000 000 €
→ Durée	:	1 an
→ Taux d'intérêt applicable	:	EONIA + marge de 1.00 % (à titre indicatif EONIA au 23/10/2008 : 3,567 %)
→ Commission d'engagement	:	1 000 €
→ Périodicité de facturation des intérêts	:	Mensuelle à terme échu

Le Conseil Communautaire en prend acte.

② Politiques contractuelles

2.1 Programmation Pays 2009

Monsieur CARVALHO, Président, présente au Conseil Communautaire la programmation du Pays Sources & Vallées pour l'année 2009. Ce projet de programmation a été élaboré autour de quatre volets financiers :

- 1) Le fonctionnement, avec la prise en compte, pour la première fois, des charges de fonctionnement de l'Office de Tourisme de Pays.
- 2) Les actions touristiques (brochures, guides et l'animation Oise Verte et bleue qui se déroulera sur le territoire de la C.C.2.V. en 2009).
- 3) Les actions culturelles (les spectacles, vivants, le festival Oise en Guinguette, une résidence d'artistes et une nouvelle action, le contrat local d'éducation artistique).
- 4) Les actions autour de la thématique « eau » dans le cadre du dispositif « Leader ».

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur la programmation du Pays Sources & Vallées pour l'année 2009 pour les trois communautés de communes.

Monsieur CARVALHO indique, qu'à l'heure actuelle, la Communauté de Communes du Pays des Sources ne souhaite pas voter le projet de programmation du Pays Sources & Vallées 2009.

Monsieur MACHURA demande quel sera l'impact pour la Communauté de Communes des Deux Vallées si la Communauté de Communes du Pays des Sources ne vote pas la programmation du Pays 2009.

Monsieur BEURDELEY indique qu'exceptionnellement les fonds seront bloqués pour les deux communautés de communes qui auront voté le programmation 2009 et la Communauté de Communes du Pays des Sources sera exclue.

Monsieur ALLARD demande si l'Etat ne peut pas intervenir pour débloquer la situation.

Monsieur CARVALHO répond que l'Etat entérinera la programmation ou la refusera.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** la programmation du Pays Sources & Vallées pour l'année 2009.

③ Assurances

3.1 Avenants au marché

Monsieur CARVALHO, Président, expose qu'un avenant au marché d'assurance concernant les risques statutaires avec la SMACL doit être passé pour prendre en compte la masse salariale de la Communauté de Communes des Deux Vallées. Cet avenant entraîne une augmentation de la cotisation de 3 313,04 €.

Un autre avenant au marché d'assurance doit être passé avec le Cabinet BRY et GIRARDCLOS pour actualiser le parc immobilier de la Communauté de Communes (extension du siège de la C.C.2.V., point info à CHIRY OURSCAMP et les logements des sapeurs pompiers toujours à la charge de la C.C.2.V. tant que la vente n'est pas intervenue). Cet avenant entraîne une augmentation de 1 283,34 €.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la passation de ces deux avenants.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer :

- l'avenant avec la SMACL pour un montant de 3 313,04 € et tous documents s'y rapportant
- l'avenant avec le Cabinet BRY et GIRARDCLOS pour un montant de 1 283,34 € et tous documents s'y rapportant

II Développement Economique

① Convention 2008 avec l'association « LE ROSEAU »

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique et à l'Aménagement de l'Espace, expose que par délibération en date du 18 Décembre 2007, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer une convention avec l'association « LE ROSEAU » dans la limite de 68 heures de prestations pour l'accueil et le conseil des porteurs de projets et de création d'entreprises.

Un reliquat d'interventions sur l'année 2007 doit être intégré à l'année 2008. La prestation 2008 pourra atteindre jusqu'à 72 heures.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature de cette convention.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention 2008 avec l'association « LE ROSEAU » et tous documents s'y rapportant.

III Environnement

① Traitement des ordures ménagères et des déchets verts

1.1 Marché d'appel d'offres

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la Protection et à la Mise en Valeur de l'Environnement, expose qu'un appel d'offres ouvert a été lancé relatif au traitement des déchets ménagers et assimilés non valorisables. Parmi les offres reçues en réponse à l'annonce d'appel public à la concurrence, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de l'Entreprise GURDEBEKE pour le lot n°1 « traitement des déchets ménagers et encombrants » et pour le lot n°2 « traitement des déchets verts ».

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président de signer ce marché avec l'entreprise GURDEBEKE.

Monsieur BONNARD indique que deux entreprises ont présenté leur offre avec enfouissement et la troisième avec incinération. La Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition d'une entreprise avec enfouissement. Il se demande qu'elle est la meilleure solution à terme en matière de développement durable et précise que l'incinération présenterait d'avantage de garanties.

Monsieur CARVALHO lui répond que ce n'est pas la meilleure solution dans cette configuration. L'incinérateur produit 10 % de cendres qu'il faut enfouir en classe 1 lorsque la Communauté de Communes enfouit ses déchets en classe 2. D'autre part, l'incinération n'incite pas au tri et la Communauté de Communes souhaite valoriser au maximum ses déchets.

Monsieur VENDITTI indique, qu'à partir du 31 Décembre 2008, la Communauté de Communes ne pourra plus enfouir ses déchets à MOULIN SOUS TOUVENT.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le marché pour le traitement des déchets ménagers et assimilés non valorisables et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise GURDEBEKE.

② Location de bennes

2.2 Marché d'appel d'offres

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la Protection et à la Mise en Valeur de l'Environnement, expose qu'un appel d'offres ouvert a été lancé relatif à la location de bennes pour l'enlèvement, le transport, le traitement, la valorisation des matériaux collectés en déchetteries de THOUROTTE et de RIBECOURT.

Parmi les offres reçues en réponse à l'annonce d'appel public à la concurrence, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de l'Entreprise GURDEBEKE.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'Entreprise GURDEBEKE.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le marché de location de bennes pour l'enlèvement, le transport, le traitement, la valorisation des matériaux collectés en déchetteries et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec l'Entreprise GURDEBEKE et tous documents s'y rapportant.

③ Mise à disposition déchetterie GURDEBEKE

3.1 Marché négocié

Monsieur PRUVOT, Vice-Président, délégué à la Protection et à la Mise en Valeur de l'Environnement expose qu'une procédure négociée a été lancée pour la mise à disposition de la déchetterie de THOUROTTE.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir reporter ce point à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 9 Décembre prochain, afin de terminer la négociation avec l'entreprise.

Le Conseil Communautaire **ACCEPTE**, à l'unanimité.

④ Collecte des déchets verts

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la Protection et à la Mise en Valeur de l'Environnement, expose, qu'actuellement, sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées, environ 7 400 foyers produisent des déchets verts. Les modalités de la collecte en porte à porte des déchets verts ne sont pas règlementées, les administrés déposent leurs déchets verts de façon aléatoire (contenants libres, branchages en fagot).

Il propose cinq scénarii de collecte des déchets verts :

- **Scénario n°1** : sacs en papier 100 l
- **Scénario n°2** : sacs en plastique réutilisables 100 l
- **Scénario n°3** : bac biotainer 140 l ou 240 l
- **Scénario n°4** : poubelles en plastique rondes 100 l
- **Scénario n°5** : containers à roulettes 140 l ou 240 l

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour l'équipement d'un container supplémentaire à la demande des usagers.

Monsieur SERVAIS indique que la majorité des foyers est équipée d'une poubelle ronde.

Monsieur VENDITTI précise qu'il va falloir créer des règles.

Monsieur CARVALHO rappelle que c'est un investissement important au départ.

Monsieur LETOFFE souligne que les foyers pourraient être dotés d'un container s'ils en font la demande au préalable et de plusieurs s'ils en ont besoin.

Monsieur LE BIGOT propose que les mairies fassent un sondage auprès des familles pour connaître leurs besoins pour l'approvisionnement des bacs à roulettes.

Monsieur SERVAIS rappelle que les bacs pourraient être présentés en deux contenances 140 l ou 240 l.

Monsieur CARVAHLO indique que les poubelles rondes ne seront plus acceptées afin d'obliger les rippers à utiliser les lève-containers et respecter le cahier des charges du marché.

Il souligne qu'il va falloir faire de la communication auprès des administrés.

Invité à se prononcer, par 39 voix pour – 2 contre et 1 abstention, le Conseil Communautaire **PRECISE** que les foyers seront dotés de containers pour la collecte des déchets verts s'ils en font la demande au préalable, et **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer un appel d'offres pour l'approvisionnement les containers à roulettes pour la collecte des déchets verts.

⑤ Amiante

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la Protection et à la Mise en Valeur de l'Environnement, expose qu'il est proposé de mettre en place, à partir du 1^{er} Janvier 2009, une journée par mois, à la déchetterie de RIBECOURT, pour le dépôt des déchets d'amiante.

Ce dépôt se ferait uniquement le mercredi. Il sera gratuit pour les particuliers. Les modalités de collecte et la facturation pour les apports des professionnels restent à définir.

Tarifs proposés :

Fourniture de big bag 1 m 3	Pour le vrac : tuyaux, briques, embouts, etc.	18 € HT l'unité
Fourniture de dépôt bag 2 tailles	Pour les tôles fibro ciment Taille : 1600 * 110 *50	25 € HT l'unité
	Pour les tôles fibro ciment Taille : 2600 * 110 *50	32 € HT l'unité

Enlèvement par camion benne muni d'une grue	Enlèvement maximum : 10 big bag ou 7 petits dépôts bag ou 5 grands dépôts bag	420 € HT pour un enlèvement
Déchargement et traitement	CSDU classe II	155 € HT / tonne

Le coût annuel de la collecte de traitement de l'amiante est estimé à 24 000 € H.T. sur la base de 100 tonnes collectées.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à ces propositions.

Monsieur CARVALHO indique que seuls les professionnels paieraient une redevance.

Monsieur MACHURA indique qu'il faudrait faire une plaquette d'informations auprès des particuliers.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** la mise en place, à partir du 1^{er} Janvier 2009, d'une filière de traitement des déchets d'amiante dans la déchetterie de RIBECOURT-DRESLINCOURT.

IV Habitat et Cadre de Vie

❶ Transport à la demande

1.1 Marché d'appel d'offres

Madame GENERMONT, Vice-Présidente à l'Habitat, Cadre de Vie et Politiques Contractuelles, expose qu'un appel d'offres ouvert a été lancé relatif à l'exploitation du service de transport à la demande.

Parmi les offres reçues en réponse à l'annonce d'appel public à la concurrence, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de la Société « Méditerranéenne de Voyageurs ».

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché. Ce marché sera valable pendant la durée de l'expérimentation, soit trois ans à compter de la date de mise en service du transport à la demande.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le marché du service de transport à la demande et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit marché avec la Société « Méditerranéenne de Voyageurs » et tous documents s'y rapportant.

1.2 Plan de communication

Madame GENERMONT, Vice-Présidente à l'Habitat, Cadre de Vie et Politiques Contractuelles expose que le cœur de cible pour le service de transport à la demande sera les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les demandeurs d'emplois et les actifs.

Trois objectifs de communication :

- Objectif de notoriété : faire connaître le nouveau service à la population
- Objectif d'image : donner au territoire une image dynamique et solidaire
- Objectif de changement des comportements : modifier les habitudes des usagers

La stratégie de communication se déroulera en trois phases en passant par des relais locaux forts, pertinents et légitimes :

➤ **1^{ère} phase : avant le lancement : ECOUTER ET DIRE**

Communication institutionnelle avec les relais et travail des relais vers les cibles prioritaires.

➤ **2^{ème} phase : pendant le lancement : MONTRER**

Communication de marque, travail sur la marque du transport à la demande proposé et sur les valeurs associées et communication sur le service même.

➤ **3^{ème} phase : après le lancement : AGIR ENSEMBLE**

Communication dans la durée pour changer les comportements, communication sur le service même.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Madame GENERMONT indique que lors des différentes cérémonies des vœux, les maires de chaque commune pourraient faire de la communication sur la mise en place du transport à la demande au 5 Janvier 2009 ainsi que dans les bulletins municipaux.

Afin de visualiser les points d'arrêts du service de transport à la demande, un pictogramme sera installé sur les points d'arrêts existants du Conseil Général.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable sur le pictogramme n°2.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le plan de communication et le pictogramme n°2 qui sera installé sur les points d'arrêts existants du Conseil Général.

1.3 Convention avec le Syndicat Mixte des Transports de l'Oise (service d'appel Oise mobilité)

Madame GENERMONT, Vice-Présidente à l'Habitat, Cadre de Vie et Politiques Contractuelles expose qu'une convention doit être passée avec le Syndicat Mixte des Transports de l'Oise pour que la Communauté de Communes puisse bénéficier du service d'appel Oise mobilité pour le transport à la demande.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature de cette convention.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** cette proposition et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le Syndicat Mixte des Transports de l'Oise et tous documents s'y rapportant.

V Questions diverses

Desserte industrielle : Avenant n° 2 au marché de l'étude topographique

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique et à l'Aménagement de l'Espace, expose que suite au tracé définitif de la desserte industrielle validé par le Conseil Communautaire en date du 30 Septembre 2008, des relevés topographiques complémentaires doivent être effectués, à savoir :

→ Zone giratoire :

- Levé topographique dans le parc à moutons

→ Zone dans l'enceinte SNCF :

- Levé topographique de la zone (voie tiroir SNCF) sur 200 mètres de long

A cet effet, un avenant doit être passé au marché topographique avec le cabinet HOUDRY pour un montant hors taxe de 850 €. Le montant total du marché est porté à 10 400 € H.T.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** cette proposition et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec le Cabinet HOUDRY et tous documents s'y rapportant.

Réunions publiques

Monsieur CARVALHO indique que des réunions publiques sont prévues du 15 au 19 Décembre 2008. Lors de ces réunions publiques divers sujets seront abordés : la Petite Enfance, le Transport à la Demande et l'Environnement.

Programme :

- **Jeudi 18 Décembre 2008 de 18 H.30. à 20 H.00.**
la salle SAINT GOBAIN de THOUROTTE qui réunira les communes de THOUROTTE, LONGUEIL-ANNEL, MONTMACQ et LE PLESSIS BRION
- **Mercredi 17 Décembre 2008 de 18 H.30. à 20 H.00.**
la salle Yves Montand de RIBECOURT qui réunira les communes de RIBECOURT-DRESLINCOURT, CAMBRONNE LES RIBECOURT et CHIRY OURSCAMP
- **Mardi 16 Décembre 2008 de 18 H.30. à 20 H.00.**
la salle des fêtes de CHEVINCOURT qui réunira les communes de CHEVINCOURT, VANDELICOURT, MAREST SUR MATZ, MELICOCQ et MACHEMONT

Lundi 15 Décembre 2008 de 18 H.30. à 20 H.00.

- la salle des fêtes de BAILLY qui réunira les communes de BAILLY, PIMPRESZ, SAINT LEGER AUX BOIS et TRACY LE VAL

Madame BOYENVAL demande si les nouveaux horaires et les nouveaux sites de la Halte Garderie ont engendré une augmentation de la fréquentation.

Monsieur LEFEVRE répond par l'affirmative.

La séance a été levée à 22 H.15.

